

---

---

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

### SUR M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

---

(Lue à la séance de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,  
le 7 décembre 1857).

---

Notre Société a fait depuis un an des pertes douloureuses et que nous ressentirons longtemps : M. Lecourt de Béru, M. le comte Amédée de Chastellux, M. le docteur Robineau-Desvoidy et M. le baron Chaillou des Barres. M. Lecourt de Béru était connu de tous pour sa politesse exquise, pour sa grande droiture de cœur et pour la dignité de son caractère. Mais il y a quelques années, dans une semaine que j'ai passée avec lui au congrès de Dijon et où nous nous communiquions chaque jour nos impressions de la séance, j'ai pu apprécier tout ce qu'il y avait de savoir véritable et de goût sûr dans ce vieillard aimable autant que sage, qui semblait mettre à cacher son mérite autant de soin que d'autres en apportent si souvent à se faire valoir. Quoiqu'il n'assistât point à nos séances, il suivait nos travaux avec intérêt, il les appréciait avec un tact judicieux, et j'ai reçu de lui, en cette circonstance, des indications et des avis dont je conserve précieusement le souvenir. M. le comte de Chastellux était un grand cœur et un esprit élevé. Dans un beau travail sur le vieux manoir de cette illustre famille, dont j'aurai à parler aujourd'hui, M. le baron Chaillou des Barres disait de lui, il y a quinze ans, alors qu'il sortait à peine de l'adolescence : « C'est un jeune homme plein d'espérance, qui a merveilleusement profité des avantages de l'éducation publique. Il saura se faire une place dans notre société nouvelle par sa valeur personnelle, et porter, avec toutes les obligations qu'il impose, le nom qu'il doit perpétuer. » Il avait dignement réalisé cette favorable prédiction, et, malgré la position particulière à laquelle

il se croyait obligé par les circonstances, il avait fait voir au Conseil Général du département une haute intelligence et une instruction solide qu'il cultivait sans cesse pour se préparer à toutes les éventualités de l'avenir. Je ne dirai rien aujourd'hui de M. le docteur Robineau-Desvoidy. Un de nos collègues, plus compétent que moi, que vous avez chargé d'écrire sa biographie, saura louer dignement cette ardente et impétueuse imagination, et cette puissante organisation scientifique, qui étaient l'une des gloires de notre Société. Mais de toutes nos pertes, la plus douloureuse et la moins réparable est celle de l'éminent collègue qui a pendant dix ans présidé à nos travaux. Honoré pendant trente ans de l'amitié intime de cet homme si excellent et si distingué, vous avez pensé que je serais plus à portée qu'aucun autre de raconter cette existence si digne et si bien remplie, et les œuvres brillantes de cette plume ingénieuse et savante, dont l'éclat rejaillissait sur votre compagnie tout entière. Ce n'est pas sans émotion que j'ai entrepris cette tâche, et les regrets encore si vifs et si cuisants que nous a laissés sa mort inattendue m'ont forcé plus d'une fois à interrompre ce travail.

M. Etienne Chaillou des Barres était né en 1784 dans le Nivernais, à Beaumont-la-Ferrière. Son père tenait le premier rang dans la grande industrie des forges de cette contrée. Il était investi d'une charge de conseiller-secrétaire du roi, et possédait une fortune très-considérable, qui fut, plus tard, diminuée par les échecs que les événements politiques infligèrent au commerce. Sa première éducation eut lieu dans l'établissement qu'avait fondé à Saint-Georges, près Auxerre, le dernier prier de Saint-Germain, dom Rosman, quand la tempête politique l'avait forcé de quitter le collège qu'il avait fondé dans cette ville, après la suppression de l'école militaire qu'y avait dirigée sa congrégation. De là, il passa à l'institution polytechnique qu'avait su maintenir à Paris M. Lemoine d'Essoies et d'où sont sortis beaucoup d'hommes éminents qui, depuis, ont brillé dans diverses carrières. L'embaras était grand alors pour trouver, à la sortie des études classiques, de quoi compléter un enseignement supérieur. Une association particulière, pour suppléer aux écoles de droit qui avaient péri en 1793, avait créé à Paris, sous la protection du ministre Chaptal, dans les premières années du consulat, un établissement qui prit successivement les noms

d'Université, puis d'Académie de législation. Les études y comprenaient concurremment le droit naturel et l'économie politique, le droit commercial et maritime, le droit public, le droit romain, la procédure civile, le notariat, le droit criminel, et l'éloquence. A la fin de l'année scolaire, on'y mettait au concours des questions sur divers sujets juridiques ou littéraires. Le jeune Chaillon entra dans cette école dont il devint bientôt un des élèves les plus distingués. En l'an XII, il y remporta le prix pour un discours sur la noblesse, l'utilité et l'influence de la profession d'avocat. La question était de circonstance. L'ordre antique des avocats avait été supprimé en 1790. Et, au retour du calme fondé par le régime nouveau, les membres dispersés de ce grand corps aspiraient ardemment à son rétablissement. Le discours du jeune lauréat, qui fut imprimé, est un plaidoyer élégant, chaleureux, enthousiaste même en faveur de cette profession à laquelle il paraissait alors se destiner, si l'on en croit ce passage de sa péroraison :

« Telle est donc la destinée réservée à l'orateur du barreau.  
 « Ah ! reçois mes hommages, éloquence, don du ciel, art suprême ! Que n'étais-je plus digne de ta divine influence !  
 « j'aurais mieux retracé les services que tu as rendus aux  
 « hommes depuis qu'ils ont senti le besoin de vivre entr'eux ;  
 « j'aurais mieux exprimé les vérités dont j'étais pénétré lorsque  
 « j'ai essayé de prouver qu'il n'est point de profession plus  
 « noble, plus importante ni plus utile que celle de l'orateur du  
 « barreau ; et que, s'il n'en est point qui exige plus d'études,  
 « de travaux et de sacrifices, il n'en est pas non plus qui procure  
 « au cœur de plus douces jouissances. Mais du moins ce  
 « n'est pas en vain que tu parles à mon âme ; que tu me trans-  
 « portes à la fois de reconnaissance et d'admiration ! Non, je te  
 « consacrerai mes jours, je me voue entièrement à ton culte et  
 « je ne respire plus que pour toi.... Et le plus beau jour de ma vie  
 « sera celui où j'aurai mérité que l'innocence accusée m'appelle  
 « à son secours, que le faible opprimé implore mon appui. »

Quelques mois plus tard, le gouvernement rétablissait la profession d'avocat. Je ne dirai pas que le discours du jeune étudiant avait principalement contribué à cette mesure réparatrice, mais certainement son chaleureux panégyrique des traditions de gloire, d'honneur et de désintéressement du vieux barreau français n'y avait pas nui.

L'année suivante, il livrait à l'impression trois discours qu'il avait prononcés dans les solennités de l'Académie de législation sur divers sujets de philosophie littéraire. Ils se recommandaient déjà par les qualités qui ont fait le charme des œuvres de son âge mûr, par la pureté soutenue du style, l'élévation des idées et la finesse des aperçus.

Ces publications donnèrent à son nom quelque retentissement. Le gouvernement s'empressait alors de s'attacher les jeunes gens qui révélaient des facultés brillantes ; le jeune Chaillou fut nommé auditeur au conseil d'Etat, et un peu plus tard il devenait le gendre d'un des ministres de l'Empereur, M. de Champagny.

Cette haute alliance l'unissait à une personne dont la grâce, la distinction et le solide mérite ont laissé des souvenirs ineffaçables chez ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

Elle ouvrait en outre à son mérite une brillante carrière. Dès l'année suivante, après que la campagne de Prusse se fut terminée par la victoire d'Iéna, il était envoyé à Glogau avec le titre d'intendant de la Basse-Silésie. Administrer sous l'autorité de l'Empereur un pays conquis n'était pas chose difficile. Mais se concilier l'estime et l'attachement des provinces soumises à un joug qui leur était odieux, c'était une œuvre plus rare et plus ardue. M. Chaillou des Barres en vint à bout par l'esprit de justice et la sagesse habile de son administration. Et lorsqu'après un an sa santé altérée le força à rentrer en France, la ville de Glogau manifesta la haute estime qu'elle lui portait, en lui conférant dans les termes les plus flatteurs le droit de bourgeoisie. Le roi de Bavière lui donnait, à la même époque, un témoignage de sa gratitude particulière, en le décorant de la grand-croix de son ordre du Lion, devenu plus tard l'ordre du Mérite civil de Bavière.

Rentré en France, en 1808, il était attaché, comme auditeur, à la direction des ponts et chaussées, et, deux ans après, un décret impérial l'appela à la Préfecture de l'Ardèche. Un peu plus tard, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur et le brevet de chevalier de l'Empire.

Le rapport qu'il présentait en 1811 au Conseil Général de son département, fut imprimé par le vœu exprès de cette assemblée. Et l'on peut juger par ce beau travail, qui atteste un savoir déjà consommé dans la science administrative, que son auteur

avait profondément étudié tous les besoins et toutes les ressources de la contrée soumise à son administration.

Aussi, malgré les rigueurs exigées par les instructions ministérielles pour la conscription qui, sous tant de formes, épuisait alors la population, rigueurs qui déjà étaient assez impopulaires partout, et surtout dans ce département de montagnes où le nombre des insoumis était énorme, il savait si bien allier aux exigences de ses devoirs les formes persuasives d'une exquise aménité, que son administration était aimée de toute la contrée. Au nombre des témoignages qu'il en avait reçus, il en était un surtout qui était demeuré profondément gravé dans son cœur. Pendant un voyage qu'il avait fait à Paris, en 1813, le bruit s'étant répandu qu'il était appelé à une autre et plus importante Préfecture, le conseil municipal de Privas s'était spontanément réuni et lui avait voté une adresse, pour le prier de rester dans une contrée où son mérite, ses services et son caractère le faisaient chérir universellement.

Cette popularité ne suffit pas à le protéger contre les défaveurs de la restauration. Et, en 1814, il fut compris dans les ordonnances de révocation qui frappèrent à la fois cinquante-quatre Préfets. L'abbé-duc de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui était ami d'enfance de son père, lui offrait en dédommagement une pension de 4,000 fr. qu'il crut devoir refuser.

Appelé dans les Cent-Jours à la Préfecture de la Creuse, il en fut encore éliminé au mois de juillet 1815. Il rentra alors pour toujours dans la vie privée et revint dans sa résidence des Barres, qu'il embellit avec goût et dont il créa le parc sur un sol auparavant nu et aride, et qui, par ses soins, se couvrait des magnifiques ombrages qu'on y voit aujourd'hui. Il reprit en même temps avec amour les habitudes studieuses dans lesquelles sa jeunesse s'était exercée. L'économie politique devint l'une de ses études de prédilection. En 1819, la Société d'Agriculture de la Marne mit au concours cette question :

Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix ?

Ce grave sujet avait alors un grand intérêt d'actualité. On avait subi en cinq ans deux pénibles disettes, celles de 1812 et de 1816 et 1817. Et les moyens qu'on avait essayés pour

atténuer ces désastres n'avaient pas été des plus heureux. En 1812, on s'était appliqué à entraver, par des mesures gênantes et vexatoires, le commerce des grains; les emmagasineurs avaient été interdits sous le prétexte d'accaparement, et, de plus, revenant aux plus mauvaises traditions de 1793, on avait, d'autorité, soumis les prix à un maximum. L'effet de ces déplorables mesures avait été de paralyser la circulation et la mise en vente des grains et d'accroître le mal dans une énorme proportion. L'expérience acquise par ces tristes résultats ne fut pas perdue en 1816. On proclama alors le principe de la liberté du commerce comme le meilleur moyen de répartir également les approvisionnements sur tous les points du territoire et d'y appeler du dehors des ressources auxiliaires. Mais, en même temps, le gouvernement contredisait par les faits cette théorie tutélaire. Il allait acheter lui-même des grains à l'étranger pour les débiter en France à prix réduits, et, par là, faisait au commerce une concurrence qui le forçait à renoncer à ses opérations, toujours bien plus étendues, plus complètes et plus salutaires que celles d'un gouvernement, quelque puissant qu'il soit. Par l'emploi de ce procédé, au lieu d'abaisser les cours, on les faisait monter et on créait de fâcheux obstacles au libre et facile approvisionnement des marchés.

C'est au lendemain de la seconde de ces grandes épreuves que M. Chaillou des Barres entreprenait d'apporter les solutions dont l'oubli avait causé tant de souffrances. Son travail passe d'abord en revue tous les monuments de notre législation dans les temps passés. A l'aide de l'histoire il en signale les imperfections, les lacunes ou les vices. Il montre comment le mal a toujours augmenté dans la proportion des entraves apportées à la libre circulation et au commerce, et comment, après que les vrais principes eurent été proclamés dans les déclarations royales de 1763 et 1776, le vieux préjugé et l'esprit de routine les firent abandonner plus tard au grand dommage du pays; exemple qui, suivi de 1790 à 1794 avec autant d'impétuosité que de violence, produisit alors de si douloureux désastres. Cette doctrine de la liberté du commerce, il la préconise et la justifie tant par le raisonnement que par les faits, et il montre en elle l'unique salut des pays menacés de disette. Il semble pourtant pencher à favoriser, en temps d'abondance, le cultivateur par des droits d'im-

portation réglés selon une échelle mobile, système qui, en effet, a été adopté par notre législation moderne, mais que l'expérience n'a guère justifié, car il n'a en aucune façon empêché l'avilissement des prix en temps d'abondance, et il est devenu une entrave au commerce en temps de cherté, si bien que depuis quelques années nous en voyons suspendre les effets par des décrets d'urgence. Mais, sauf cette seule exception, les doctrines de ce livre étaient celles qu'après une longue expérience l'autorité publique a définitivement adoptées parmi nous.

L'ouvrage de M. Chaillou des Barres fut couronné par la Société d'agriculture de Châlons. Si sa publication n'eut pas un de ces succès instantanés et universels que des œuvres plus frivoles obtiennent souvent, son action, pour être plus lente, n'en a pas moins été décisive, et le livre est resté comme un des meilleurs guides à consulter sur ce grave sujet.

A côté de ces études sérieuses, l'auteur faisait parfois des excursions dans un genre plus léger. Il s'était déjà, et non sans succès, essayé à la poésie. En 1823 il fit représenter à l'Opéra une pièce intitulée : *Lasthénie*, dont Hérold avait fait la musique, et qui eut vingt-cinq représentations. Alcibiade infidèle ramené à sa femme par un ingénieux stratagème, tel est le sujet emprunté à une sorte de roman historique qui avait eu sous le premier empire un immense succès et n'en est pas moins tombé dans un oubli profond, le *Voyage d'Anténor en Grèce*, espèce de contre-épreuve enjolivée du Voyage du jeune Anacharsis. La poésie de cet opéra est facile et gracieuse ; mais nous imiterons l'auteur qui attachait peu d'importance à cette ingénieuse bluette.

La politique alors occupait fort les esprits. Les élections étaient d'ordinaire le signal de pamphlets nombreux qui venaient éclore dans ces moments de fièvre. M. Chaillou des Barres était entré pour la première fois dans la lice par un écrit intitulé : *Correspondance entre deux électeurs du département de l'Yonne*. On a dit, alors, qu'il était destiné à appeler l'attention des électeurs sur l'auteur lui-même, qui, comme homme de l'empire, figurait naturellement dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Nous ignorons si cette supposition est exacte, mais nous nous plaisons à citer ce petit écrit comme un modèle de sage doctrine, de polémique décente, quoique vive et spiri-

tuelle, de finesse élégante et d'un goût achevé. Quatre ans après, les succès de la politique ministérielle, les rapides progrès de la prospérité intérieure et la favorable issue de la guerre d'Espagne, avaient désarmé bien des résistances. L'auteur publia alors, dans un esprit favorable au ministère de Villèle, un nouvel écrit qu'on lui a parfois reproché comme une variation ; il était intitulé : *Le fond des choses ou qui nommerons-nous ?* Il faut reconnaître pourtant que les doctrines en sont irréprochables. Elles obéissaient à l'influence du courant nouveau de l'opinion publique, qui se flattait à cette époque de trouver, dans une heureuse réconciliation, l'union loyale de l'ordre avec les libertés de la charte. Au reste, sa bonne foi consciencieuse ne saurait être révoquée en doute, car, à cette époque, il refusait une préfecture qui lui était offerte par le ministère, ce qu'il fit encore plus tard, en 1832.

Vers la fin de 1828 la confiance avait diminué et l'on pressentait déjà les graves dissentiments qu'allait faire éclater l'avènement du ministère Polignac. Les esprits, inquiets pour l'avenir des libertés constitutionnelles, s'organisaient de toutes parts pour la résistance légale ; c'est alors que M. Chaillou des Barres fonda, avec quelques-uns de ses amis, un journal qui a subsisté jusqu'en 1834, sous le titre de *Mémorial de l'Yonne*, et dont le retentissement n'est pas encore complètement oublié. Je ne voudrais pas, à cette occasion, réveiller des susceptibilités, assurément fort respectables, que ce journal a soulevées pendant la période si pleine d'émotions où il a apporté son tribut à la cause de la liberté. Deux intérêts, dignes tous deux d'agiter les plus nobles âmes, étaient alors en présence ; d'une part le dévouement à la vieille dynastie de nos rois et l'ordre et la sécurité que l'on attendait de sa consolidation ; et, de l'autre, les émouvants souvenirs et les regrets sympathiques de la république et de l'empire, l'attachement aux grands principes de 89 qu'ils avaient fondés, et qu'avait sanctionnés une charte que l'on craignait de perdre. L'imminence du dénouement agitait tous les cœurs et faisait descendre dans l'arène tous les hommes ardents et généreux des deux partis. La chaleur de la lutte les emportait parfois à des extrémités que, dans un temps de calme et d'affaissement, il est difficile d'apprécier avec impartialité. Notre digne président, dont nous avons connu l'esprit de modération et l'exquise urba-

nité, n'échappa pas toujours aux préventions que les doctrines de son parti suscitaient dans le camp opposé, et l'un de ses articles était l'objet d'une poursuite entamée par le ministère public, lorsqu'éclatèrent les journées de juillet qui mirent fin au procès. Mais, si l'on veut relire aujourd'hui, de sangfroid, ces feuilles légères qui déchaînaient alors tant de colères, on se convaincra qu'elles ont rarement, et l'on peut ajouter, pour les articles sortis de la plume de M. Chaillou des Barres, qu'elles n'ont jamais dépassé les limites d'une polémique permise par la loi et par les convenances, et que jamais, non plus, elles n'ont attaqué ce qui avait droit à tous les respects.

La révolution de 1830 rouvrait pour lui la carrière publique. Une ordonnance du mois de janvier 1831 l'appela à siéger au Conseil Général de l'Yonne, et, quand vint la loi qui appliqua le principe électif à ces assemblées, il fut nommé par le canton de Saint-Sauveur, dont les réélections successives l'ont toujours maintenu dans ces fonctions, si ce n'est en 1848, où les passions violentes l'exclurent temporairement d'un poste dans lequel il rendait tant de services au pays.

M. Chaillou des Barres apportait au Conseil Général une vaste science administrative, un esprit plein de sagacité et de sagesse pratique et une expérience consommée. Aussi ne tarda-t-il pas à y acquérir une grande autorité. C'est sur son rapport que, dans la session de 1832, furent arrêtées des mesures pour organiser le service des chemins vicinaux, qui était alors, chez nous, dans un état si défectueux. Il proposait une série de mesures qui, dès l'année suivante, étaient mises à exécution dans l'Yonne, et qui, trois ans après, étaient empruntées à notre expérience par une loi, celle du 21 mai 1836, qui nous prenait jusqu'au vocabulaire spécial créé par le rapporteur de 1832, qui avait proposé de diviser les chemins en catégories selon leur importance, et d'appeler chemins de grande communication ceux qui, par l'étendue et l'utilité de leur parcours, avaient un intérêt de premier ordre.

En 1833, M. Chaillou des Barres fut nommé secrétaire du Conseil Général, fonctions qu'il a conservées jusqu'en 1847. A partir de cette époque, la rédaction, auparavant fort abrégée des procès-verbaux de cette assemblée, acquit une étendue, une méthode, une clarté d'exposition et de développement qui, tout

en évitant l'écueil de la prolixité, en firent une œuvre qui mérita à plusieurs reprises d'être recommandée par le ministre comme le modèle du genre. Aujourd'hui encore, grâce à ces excellents procès-verbaux, on peut, non seulement sans fatigue et sans ennui, mais avec un intérêt que soutiennent sans cesse la netteté et le relief du style, suivre et toucher du doigt la marche, les développements et les progrès de notre administration départementale dans les vingt-quatre dernières années.

C'est, tant pour récompenser ces services nouveaux, que pour honorer ses services antérieurs, et l'heureuse réunion d'un caractère élevé et d'un esprit supérieur, que le roi Louis-Philippe accorda à M. Chaillou des Barres le grade d'officier dans la Légion-d'Honneur, et des lettres-patentes qui lui assuraient le titre de baron, dont il avait, du reste, obtenu le brevet dès l'année 1844, mais à la charge de constituer un majorat, ce qu'il n'avait pas jugé à propos de faire.

Au milieu de ses occupations administratives il n'oubliait pas les lettres et les sciences, auxquelles il demanda toujours ses plus chères distractions. En 1837, quand on fonda à Auxerre, sous le titre d'*Annuaire statistique du département de l'Yonne*, un recueil destiné à la fois à réunir les documents authentiques pour former la statistique départementale, et à populariser la connaissance des choses locales, et surtout l'histoire de la contrée, par une série de publications successives, il comprit des premiers la haute utilité de cette entreprise et s'empressa d'y prendre part. Dès la première année il donnait, sous le titre d'*Aspect général du pays*, une esquisse de ses sites, de ses paysages et de ses monuments. Et les années suivantes il entrait en matière en écrivant successivement la description et l'histoire des grandes résidences seigneuriales d'Ancy-le-Franc, Saint-Fargeau, Chastellux et Tanlay, œuvres séparées, qu'il réunit plus tard dans un beau livre imprimé avec un luxe tout-à-fait digne du sujet.

Il avait embrassé ce travail avec une vive prédilection.

« Nous avons pensé, disait-il, d'après quelques bons esprits, « que l'histoire ne devait pas s'écrire seulement avec des pièces « diplomatiques, des correspondances puisées aux archives et « des relations secrètes et officielles. Elle a besoin, pour se « graver fortement dans la mémoire, de frapper l'imagination « par la peinture fidèle des lieux où les hommes ont agi, où les

« événements se sont passés, où, enfin, le drame qu'on raconte  
 « s'est accompli. Combien on comprend mieux l'esprit élégant  
 « de François I<sup>er</sup>, le caractère fastueux de Louis XIV, lorsqu'on  
 « a vu Chambord et Versailles ! Si toutes les résidences seigneuriales  
 « n'ont pas été illustrées par des noms aussi grands, beaucoup, du moins,  
 « ont renfermé des personnages qui, à différents titres, ont pris place  
 « dans l'histoire. Nous avons fait un choix parmi ces demeures qu'ont  
 « habitées des hommes joignant à une haute origine une grande valeur  
 « personnelle. Les pages consacrées aux châteaux d'Ancy-le-Franc, de  
 « Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay, ne nous ont pas été  
 « simplement inspirées par l'attachement que font naître d'heureuses  
 « intimités de voisinage. Sans doute un sentiment de patriotisme  
 « recommandait à notre attention ces belles demeures, dont l'ombre s'étend  
 « sur les champs paternels. Mais cet attrait, quoique très-légitime,  
 « n'eut pas suffi pour nous déterminer à en retracer l'histoire.  
 « Nous ne les avons choisies qu'après les avoir distinguées. Notre  
 « bonheur, dans cette circonstance, ne saurait faire aucun tort à  
 « notre impartialité. »

Il faut convenir, en effet, que de tels sujets étaient bien propres à apporter à l'auteur de nobles et fécondes inspirations. Ancy-le-Franc dont, au xvi<sup>e</sup> siècle, le Primate avait dessiné le plan sur le sol féodal des Clermont-Tonnerre, où avaient séjourné Henri IV et Louis XIV, et au passé duquel se rattachaient les noms célèbres des Letellier et des Louvois. Saint-Fargeau, avec ses neuf cents ans de date, bâti par un frère de Hugues-Capet, illustré par les grands souvenirs des ducs de Bar, de Jacques Cœur, des Chabannes, et, plus tard, par les longs séjours qu'y fit Mlle de Montpensier et dont elle a raconté les curieux incidents dans ses mémoires. Tanlay, jadis l'un des manoirs des Courtenay, cette famille princière, liée par tant de côtés à nos annales domestiques, puis devenu, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'une des forteresses des Châtillon, le siège des conciliabules et des complots des réformés, le foyer d'où partaient, avec d'Andelot et Condé, les brandons qui allumaient la guerre civile sur tous les points du royaume, pour la défense du culte nouveau. Chastellux, sous les hautes tours et les sombres voûtes duquel on est tenté de chercher encore ces vieux chevaliers, aux pesantes armures, qui marchèrent des premiers aux croisades ;

antique lignée, dont le noble manoir abritait, dès le **xiii<sup>e</sup>** siècle, les assemblées des barons de Bourgogne, et dont le noble orgueil de race et l'ardeur militante étincelaient, il y a quelques mois encore, à nos yeux, avec un éclat que ses adversaires politiques eux-mêmes admiraient, dans ce jeune et brillant rejeton, à qui tant d'avenir semblait réservé et que nous avons vu, avec tant de regret, s'éteindre si prématurément.

Mais aussi quel parti l'auteur a tiré de ces riches matériaux ! Quel savoir éclairé et quel goût exquis dans la description de ces grandes œuvres de l'art des temps passés ; soit qu'il nous montre successivement les importantes arcades du **xiii<sup>e</sup>** siècle qui encadrent la cour intérieure de Chastellux, les larges et massives tours qu'Antoine de Chabannes élevait à Saint-Fargeau sous les premières années du roi Louis XI, le style si pur des superbes façades et des splendides galeries que le Primate créait et décorait à Ancy-le-Franc, au temps de Henri II, et enfin les merveilles d'art que le surintendant d'Hémery prodiguait à Tanlay dans la première moitié du **xvii<sup>e</sup>** siècle. Et, quand il se met à nous raconter les événements accomplis sous les riches voûtes de ces grands manoirs, avec quelle vérité les personnages renaissent sous sa plume brillante, de quelle énergie revivent, dans ses récits, les vieux Chastellux, les âpres Chabannes, les rudes Châtillon et les grands Letellier, et de quelle grâce incomparable y brillent les princesses et les nobles dames, Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, Mme de Louvois et tant d'autres dont il sait si bien évoquer, aux yeux des lecteurs, les traits charmants et le noble langage !

C'est dans le même recueil qu'il écrivit encore l'histoire de l'abbaye de Pontigny, cette seconde des quatre filles de Citeaux, fondée en 1144. On devait déjà, à notre savant collègue, M. l'abbé Henry, un docte et consciencieux travail d'annaliste sur cet antique monastère. Mais il était trop grave pour arriver jusqu'aux gens du monde et populariser à la fois, et les événements qui se rattachaient à l'existence de cette puissante abbaye, et la noble et vénérable église qui, restée seule sur pied des grandes constructions monacales, était menacée de dépérir bientôt dans l'abandon et l'oubli. C'est ce qu'entreprit M. le baron Chaillou des Barres ; il conçut son œuvre en artiste et, dans une suite de tableaux d'un coloris tantôt sévère, tantôt éclatant, tantôt

gracieux et léger, il montre le vénérable moutier s'élevant d'abord au fond d'un désert, qui va être défriché, sous l'austère règle de Cîteaux, par les douze compagnons de Hugues de Mâcon, puis les grands de la terre, les comtes et les barons enrichissant à l'envi, par leurs donations, ces saints et laborieux solitaires, et l'abbaye grandissant en puissance et en renom, jusqu'à ce qu'elle fût choisie pour asile par trois archevêques de Cantorbéry, Thomas Becket et le cardinal Langton qui lui demandent un refuge contre les orages politiques, et le vénérable Edmond, qui deviendra plus tard le patron du monastère sous le nom de Saint-Edme, venant y chercher, après avoir abdiqué les grandeurs du monde, la pauvreté, la solitude et l'oubli. Après les temps de faveur, de puissance et de gloire, viennent les jours de décadence. Les relâchements de la règle et la dissolution du siècle feront tomber cette auréole de sainteté qui couronnait le front de la vieille abbaye. Les rois, que tente sa richesse, s'empareront de ses revenus en la mettant en comende. Elle subira plus tard, au temps des guerres religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle, de cruelles humiliations. Et, avant de tomber en 1790, elle se sera vu ruiner par les folles dilapidations d'un prieur mondain et licencieux.

M. Chaillou des Barres ne se bornait pas à appeler, par ses écrits, l'intérêt des amis de l'art sur la vieille église de Pontigny, pour le grand style de laquelle il éprouvait une vive admiration. Il contribuait largement de sa bourse, et à deux reprises différentes, à la conservation de ce précieux monument, donnant ainsi au clergé du département un noble exemple qui devait être suivi un peu plus tard, et qui va assurer la restauration de ce vénérable édifice, le plus beau spécimen qui ait été conservé de l'architecture Cistercienne du xii<sup>e</sup> siècle.

A côté de ces travaux historiques nous devons citer une œuvre d'économie politique, que l'auteur composa dans le même temps. L'académie des sciences morales avait mis au concours la question de l'influence du bien-être matériel sur la moralité d'un peuple. M. Chaillou des Barres envoya un mémoire qui fut plus tard publié dans le journal des Economistes. Le prix ne fut pas décerné. La question, au reste, avait une couleur d'opposition politique; c'était une réaction contre les doctrines d'intérêt matériel, qu'à tort ou à raison on reprochait au gouvernement

d'alors de propager, et c'est dans ce sens que notre auteur la traita dans un écrit où la sagacité et la science abondent, mais en subissant peut-être un peu, comme l'heureuse facilité de son caractère pouvait l'y exposer, le joug du courant d'opinion qui entraînait alors tant d'esprits d'ailleurs justes et droits. Il faut le dire pour sa justification, car, sans cela, l'on ne saurait comprendre aujourd'hui comment le bien-être du peuple, c'est-à-dire, en d'autres termes, la poule au pot du bon Henri IV, pourrait être traité comme un agent de corruption.

Une occasion lui fut bientôt fournie de rendre à ses travaux littéraires un but plus utile et plus vrai. Un petit groupe d'hommes zélés pour l'intérêt de la science, entreprit de créer à Auxerre une société qui reproduisit, mais avec une organisation plus solide et plus durable et des tendances plus sérieuses, les associations littéraires qu'à plusieurs reprises on avait tenté de créer dans notre ville. Cinquante-trois adhérents accueillirent cette pensée avec faveur, et la société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne se trouva constituée. M. le baron Chaillou des Barres en fut élu président, et les suffrages unanimes de ses collègues l'ont, pendant dix ans de suite, maintenu dans ces fonctions dont la mort seule l'a dépouillé.

Il exprimait avec une parfaite justesse, dans son discours d'inauguration, les avantages éminents de cette association scientifique.

« L'association est une puissance. C'est celle du siècle. Elle  
 « est à la civilisation moderne ce qu'a été pour la guerre l'inven-  
 « tion de la poudre, pour les sciences l'invention de l'imprimerie.  
 « Aux efforts isolés, l'association substitue ses tendances  
 « collectives. Elle rassemble, pour les faire converger vers un  
 « centre commun, des forces qui s'évanouiraient entre le point  
 « de départ et le but. La société que nous avons voulu fonder  
 « et que nous inaugurons aujourd'hui, repose sur cette base  
 « indestructible, et elle puisera une éternelle vitalité à cette  
 « source féconde. Tous dévoués à la science, dans notre  
 « confraternité sincère, nos efforts seront communs, nos senti-  
 « ments ceux d'une bienveillance réciproque, car nous pour-  
 « suivons un but qui nous est également cher : réaliser, le moins  
 « imparfaitement possible, le programme que nous nous sommes  
 « tracé. Et, dans cette sphère calme, pure et sereine, où naissent

« les méditations et les études sérieuses, nous ne craindrons  
 « jamais de rencontrer les tristes dissentiments, les divergences  
 « passionnées, inséparables des questions qui embrassent la  
 « politique contemporaine. S'il est un point élevé sur nos têtes  
 « où les vents et les tempêtes cessent, un lieu dans l'espace que  
 « ne traversent jamais la foudre et les éclairs, où règne un  
 « calme éternel, il est aussi un point dans la vie du monde où  
 « meurent tous les traits de haine. L'un s'appelle le ciel, l'autre  
 « la science. »

Cette glorification de la science, comme intérêt supérieur à celui de toutes les passions qui agitent l'homme sur la terre, permettez-moi de le remarquer en passant, c'est aussi le texte que développait, il y a deux ans, dans les dernières lignes qu'il a écrites, et qui semblent copiées presque littéralement sur le passage que je viens de rappeler, notre célèbre historien Augustin Thierry.

Le vénérable président que nous nous étions donné a conservé jusqu'à son dernier jour cet amour paternel que, dès les premiers instants, il avait voué à notre société. A chacune des séances bisannuelles, dans lesquelles nous appelons le public à nos solennités littéraires, il lisait un compte-rendu de nos travaux pendant la période écoulée. Ce n'était pas une sèche nomenclature, mais une analyse substantielle, dans laquelle il s'appliquait à mettre nos œuvres en relief et à signaler le mérite même des plus humbles. Ces revues, semées de traits fins et délicats, de souvenirs pleins d'intérêt, ne manquaient jamais leur effet sur le public, avide d'écouter sa parole dont la vieillesse n'affaiblissait point la verve et l'éclat. Dans une de ces réunions il a raconté, avec un grand charme de style, l'histoire des sociétés littéraires ou savantes qui ont existé à Auxerre avant la nôtre, et sous la finesse de la critique on y pouvait remarquer la sage et précieuse indication des écueils que doivent, pour leur salut et leur renommée, éviter les sociétés de ce genre. Dans une autre circonstance, où nous apportions à une séance publique de la Société archéologique de Sens notre concours accoutumé, il reproduisait avec éclat une page mémorable de l'histoire de cette ville, en racontant le séjour qu'y avait fait saint Louis au mois d'août 1239, quand il était venu recevoir la sainte couronne d'épine que lui avait offerte l'Empereur Baudoin, et, à cette occasion il traçait

de ce règne glorieux une brillante esquisse qui a mérité les éloges de l'illustre auteur de la *Femme catholique*, le révérend père Ventura.

Son zèle éclairé pour les progrès de la science ne reculait devant aucun sacrifice. C'est ainsi qu'il avait, de son vivant, fondé un prix de statistique qu'il vous laissait le soin de décerner; et, quand la mort vous l'a enlevé, vous avez appris qu'il avait eu l'attention d'assurer par son testament la perpétuité de cette fondation généreuse, en consignant, dans cet acte de dernière volonté, l'expression de sa vive et affectueuse sympathie pour la prospérité et la durée de votre Société.

Rien de ce qui pouvait tendre à l'amélioration morale et matérielle de ce pays ne le trouvait froid et indifférent; il y vouait au contraire toutes ses prédilections. C'est ainsi, qu'il y a dix-huit mois, il avait embrassé avec enthousiasme la pensée de créer au chef-lieu de notre département une Société centrale d'agriculture, et qu'il avait coopéré à l'œuvre de sa fondation. Et lorsque cette association l'eut appelé à l'honneur de présider ses travaux, aucune fatigue ne lui avait coûté pour s'acquitter consciencieusement de tous les détails de cette pénible fonction.

Au mois de juin dernier, quand vous eûtes la pensée d'une excursion archéologique à Avallon et à Vézelay, il voulut, malgré son grand âge, marcher à votre tête et présider la session de deux jours qui devait, selon votre désir, ranimer dans cet arrondissement l'émulation littéraire. Et nous applaudîmes tous alors au toast qui lui fut porté dans notre banquet confraternel, et qui reproduisait si bien l'intelligence active et l'ardeur généreuse de cette verte vieillesse! « Au vétéran de la science et de l'art, toujours jeune d'esprit et de cœur »!

Nous ne nous doutions guère alors que c'était pour la dernière fois que nous le voyions présider à nos travaux. Deux mois après, la mort l'enlevait à notre affectueuse vénération. Ce fut alors un grand deuil pour le département tout entier; et si, de son vivant, il avait pu se plaindre, dans certaines circonstances, de n'être pas suffisamment apprécié et récompensé, il reçut alors de la douleur universelle une grande et légitime réparation. C'est là un des bienfaits de la mort; elle élève à la place qui leur est due les hommes qui, de leur vivant, n'ont pas trouvé une justice suffisante. Le Préfet du département, en ouvrant la session du

Conseil Général, se fit l'interprète de l'affliction publique, et cette assemblée, informée que les restes de notre vénérable Président allaient traverser Auxerre pour se rendre au château des Barres, prit une délibération pour réclamer la faveur de lui rendre à son passage les honneurs funèbres. Elle alla, précédée du Préfet et du Maire d'Auxerre et suivie de toute la population de cette ville, attendre à la gare le corps de ce collègue si regretté, et lui fit cortège jusqu'à l'église de Saint-Pierre, pour y jeter l'eau bénite sur son cercueil et lui dire un dernier adieu.

Les populations des communes rurales qui avoisinaient sa résidence, ne montrèrent pas moins d'empressement à témoigner la douleur que sa perte leur inspirait. Elles honoraient et chérissaient profondément en lui la bienveillance la plus affectueuse, l'obligeance la plus dévouée, la charité la plus active, unies à la plus ferme raison. En décembre 1851, lorsque les habitants de cette contrée avaient cédé à de tristes instigations de soulèvement et d'émeute, aucun habitant de sa commune n'avait pris part à ces désordres, et aucune bande du dehors n'avait osé s'y présenter, constatant ainsi l'ascendant que conserve toujours sur les masses un homme bienfaisant et ferme, qui, en se montrant leur ami et leur soutien dans les temps de calme, acquiert le droit de leur faire entendre, dans les périodes d'effervescence, le langage sévère du bon sens, du devoir et de la vérité. Un de ses voisins, M. Favre, a raconté, dans une lettre adressée au journal *la Constitution* du premier décembre, qu'avertie que ses restes devaient arriver pendant la nuit aux Barres, une foule immense, venue de tous les villages d'alentour, se trouvait réunie, dès neuf heures du soir, dans le bourg d'Etais, distant de quatre kilomètres du château, et que le cortège funèbre devait traverser. Elle y attendit pendant cinq heures, toujours aussi nombreuse et aussi imposante dans sa manifestation, pour suivre, avec des torches et des flambeaux et dans un pieux recueillement, ces restes vénérés jusqu'à leur dernière demeure. Le lendemain, la foule n'était pas moins compacte à la cérémonie des obsèques. L'église de la paroisse se trouva trop petite pour la contenir, et ses flots pressés en encombraient tous les abords.

Terminons en citant textuellement l'appréciation si juste et si vraie, que l'on trouvait dans cette lettre, sur le caractère privé de notre cher et regretté président :



---



---

## FAITS GÉNÉRAUX.

---

1857. — JANVIER, 3. — Monseigneur Sibour, archevêque de Paris, est poignardé dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, par un prêtre du nom de Verger.

6. — Les représentants des puissances signataires du traité de Paris, réunis en conférences à Paris, signent un protocole qui met fin aux dernières difficultés.

Le tracé de la nouvelle frontière entre la Turquie et la Russie est déterminé, le Delta du Danube est annexé à la Moldavie et la Turquie reprend possession de l'île des Serpents.

17. — L'assassin de monseigneur l'archevêque de Paris, Verger, est condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine.

25. — Arrivée à Paris et Présentation à l'Empereur de S. Exc. Ferruck-Khan, ambassadeur du shah de Perse.

Le *Moniteur* annonce que les prisonniers Neuchâtelois sont rendus à la liberté et que le gouvernement prussien est prêt à entrer en négociations sur le fond de la difficulté.

Monseigneur Morlot, cardinal-archevêque de Tours, est nommé archevêque de Paris.

Rupture de l'Espagne avec le Mexique.

Bombardement de Canton par les Anglais.

FÉVRIER, 16. — Ouverture de la session du Corps Législatif.

MARS, 3. — Un traité de paix est signé entre l'Angleterre et la Perse par lord Cowley et Ferruck-Khan.

5. — Ouverture des conférences à Paris pour le règlement du démêlé entre la Prusse et la Suisse sous la médiation de la France et de l'Angleterre.

15. — La flotte anglaise, sous le commandement de l'amiral Lyons, quitte la mer Noire.

23. — Suspension des relations diplomatiques entre l'Autriche et le Piémont. M. le comte Paar, ambassadeur, est rappelé de Turin.

AVRIL, 20. — Le grand-duc de Russie Constantin qui vient faire un voyage en France, débarque à Toulon.

30. — Le grand-duc Constantin arrive à Paris ; il est reçu à la gare par S. A. I. le prince Napoléon.

Mort de M. Alfred de Musset.

MAI, 6. — Une grande revue de plus de 50,000 hommes a lieu dans le champ de Mars en l'honneur du grand-duc.

8. — Le prince Napoléon arrive à Berlin où il reçoit l'accueil le plus empressé de la famille royale de Prusse.

17. — Le grand-duc Constantin a quitté Paris pour visiter les principaux ports et établissements maritimes de l'Empire.

Arrivée à Fontainebleau de S. M. Maximilien II roi de Bavière.

20. — Ouverture dans le palais de l'Industrie, à Paris, de l'exposition des produits de l'horticulture et de l'industrie horticole.

21. — Expédition contre la Kabylie.

24. — Défaite et soumission des Beni-Raten et de plusieurs autres tribus Kabyles.

27. — Les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de Suisse, réunis au ministère des affaires étrangères, signent un traité qui règle d'une manière définitive la question de Neuchâtel, par la renonciation de S. M. le roi de Prusse à ses droits souverains sur cette principauté et au moyen d'engagements contractés par la confédération suisse vis-à-vis des Neuchâtelois.

30. — Un décret impérial convoque les collèges électoraux pour le 21 juin pour l'élection des députés au Corps Législatif.

Troubles en Belgique à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'administration de la charité publique.

JUIN, 10. — M. le comte de Germiny est nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. le comte d'Argout.

15. — Ouverture de l'exposition des œuvres des artistes vivants.

Nomination de M. Haussmann, préfet de la Seine, et de M. Piétri, préfet de police, à la dignité de sénateurs.

19. — Les ouvriers employés par la compagnie du télégraphe électrique de l'Atlantique, ont commencé à Woolwich l'embarquement du câble électrique qui doit relier l'Europe et l'Amérique.

21. — Elections générales des députés. La majorité est acquise aux candidats du gouvernement. Sur 6,136,664 votants, 5,471,888 voix sont pour le gouvernement et 571,859 pour l'opposition.

23. — Nouveaux succès des troupes françaises en Kabylie.

24. — Un décret impérial supprime la Direction générale de la Sûreté publique et la Direction générale des Lignes télégraphiques.

27. — Une dépêche de Marseille à cette date annonce qu'une insurrection formidable a éclaté dans les possessions anglaises des Indes. A Meerut, à Delhi, les banques ont été pillées, les Européens massacrés.

Une tentative de soulèvement a lieu en Italie, à Gênes et Livourne. Les frégates Napolitaines s'emparent du bateau à vapeur le *Cagliari* qui portait les conjurés ; les insurgés sont battus à Livourne ; l'insurrection est comprimée.

JUILLET, 3. — L'insurrection de la Calabre est terminée ; son chef, le colonel Pizzaccone est arrêté.

7. — Quelques troubles éclatent en Espagne dans la province de Séville, mais ils sont promptement réprimés.

De nouveaux triomphes de nos troupes en Afrique sous le commandement des généraux Renaut, Mac-Mahon, Maissiat et Jusuf, complètent la conquête de la Kabylie.

15. — Mort de Béranger. Les frais de ses funérailles sont faits par la liste civile impériale.

21. — Arrivée du roi de Wurtemberg à Paris où il ne fait qu'un court séjour.

22. — Le *Moniteur* annonce la découverte d'un complot tramé à Londres contre la vie de l'Empereur. Une ordonnance du juge d'instruction renvoie devant la chambre d'accusation tous les prévenus arrêtés et leurs complices. Ce sont : Tibaldi, Bartolotti, Grilli dit Saro, Mazzini, Ledru-Rollin, Massarenti, Campanella.

Ce complot est connu sous le nom de *Complot des Romagnols*.

AOUT, 6. — Départ de l'Empereur et l'Impératrice pour Osborne où Leurs Majestés vont rendre visite à la reine d'Angleterre.

Un conflit éclate à Constantinople à l'occasion des élections moldo-valaques. Les représentants de la France, de la Russie, de la Prusse et de la Sardaigne annoncent à la Porte ottomane la rupture des relations diplomatiques.

L'Angleterre se joint à la France pour demander l'annulation des élections moldo-valaques.

7. — La cour d'assises de la Seine prononce son arrêt dans l'affaire du complot des Romagnols. Tibaldi est condamné à la déportation, Grilli et Bartolotti à 15 années de détention.

9. — La ville de Tunis est le théâtre d'une émeute sanglante contre les Juifs. Les chrétiens ont aussi été menacés. Le consul Anglais a été insulté. Le consul Français a exigé des arrestations.

12. — Un décret impérial institue une médaille de bronze qui, frappée à l'effigie de Napoléon I<sup>er</sup>, sera distribuée à tous les soldats français ou étrangers qui auront servi de 1792 à 1815. Cette médaille portera le nom de *Médaille de Sainte-Hélène*.

14. — LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice président à l'inauguration du nouveau Louvre. Des récompenses sont distribuées à tous les artistes, architectes, entrepreneurs et ouvriers qui ont travaillé à l'achèvement de ce palais.

23. — Inauguration du nouveau palais impérial dans les Landes. au milieu des acclamations de la population accourue sur le passage de l'Empereur.

23. — La cour d'assises d'Oran condamne à la peine de mort le

capitaine Doineau comme coupable de l'assassinat commis sur la personne de l'agha Ben-Abdallah.

24. — Ouverture de la session des Conseils généraux.

Le gouvernement turc a envoyé l'ordre au Caïmacan de Moldavie d'annuler les élections, de reviser les listes et de procéder à de nouvelles élections. Le *Moniteur* annonce la prochaine reprise des relations diplomatiques avec la Porte.

SEPTEMBRE, 1<sup>er</sup>. — Inauguration, par M. le ministre de l'Intérieur, de l'asile impérial de Vincennes, destiné aux ouvriers convalescents.

2. — Des dépêches apprennent que Nana-Saïb, le chef principal de l'insurrection dans les Indes, a fait massacrer la garnison et tous les Européens, femmes, enfants et vieillards, dans la ville de Cawnpore.

Le prince Napoléon assiste avec le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, à l'inauguration du tunnel des grandes Alpes.

3. — Mazzini, Ledru-Rollin, Massarenti et Campanella sont condamnés par coutumace, par la cour d'assises de la Seine, à la peine de la déportation, pour complicité dans l'attentat projeté à Londres, contre la vie de l'Empereur.

Un camp composé des troupes de la garde impériale est établi à Châlons-sur-Marne. L'Empereur commande les manœuvres en personne.

L'état de santé du roi de Suède ne lui permet pas de continuer la direction des affaires du royaume, un conseil de régence est institué.

10. — De nouvelles élections ont lieu dans les provinces danubiennes. La majorité se prononce en faveur de l'union des principautés.

25. — Entrevue à Stuttgart de l'Empereur Napoléon III avec l'Empereur de Russie Alexandre II.

28. — Entrevue de l'Empereur d'Autriche François Joseph et de l'Empereur de Russie à Weimar.

OCTOBRE, 2. — Crise ministérielle en Espagne. Le général Narvaez donne sa démission de président du conseil des ministres

9. — Le camp de Châlons est levé.

Le blocus de Canton est notifié officiellement à toutes les puissances européennes.

De graves sinistres financiers éclatent aux Etats-Unis. Il est question de faillites considérables. Le contre-coup s'en fait sentir en Europe. Les banques d'Angleterre et de France élèvent le taux de leur escompte.

Les élections moldo-valaques sont entièrement favorables au principe de l'union.

24. — La santé du roi de Prusse le tenant forcément éloigné des affaires, le prince de Prusse, héritier présomptif, est chargé de la régence du royaume.

Le nouveau ministère espagnol est constitué sous la présidence de l'amiral Armero. Secrétaire d'État, MM. Martinez de la Roza ; Justice, Joseph Casano ; finances, Mon ; marine, amiral Butilla ; intérieur, Bermudez de Castro ; fomento, Salaverria ; guerre, amiral Armero, président du conseil.

Des dépêches annoncent que le 14 septembre la ville de Delhi est tombée au pouvoir des Anglais, sous le commandement des généraux Havelock et Outram.

28. — Le général Cavaignac meurt subitement à son château d'Ournes (Sarthe).

NOVEMBRE, 9. — La crise financière persiste. La Banque d'Angleterre porte le taux de son escompte de 9 0/0 à 10 0/0. La Banque de France porte le sien à 8 0/0.

10. — L'explosion d'un magasin à poudre, à Mayence, fait de nombreuses victimes.

Mort de S. Exc. M. Abbatucci, garde des sceaux, ministre de la justice. Ses funérailles sont célébrées aux frais du trésor public.

La duchesse de Nemours meurt à Claremont de suites de couches.

18. — M. de Royer, procureur-général à la cour de cassation, est nommé ministre de la justice.

23. — M. Dupin est nommé procureur-général à la cour de cassation.

28. — Ouverture de la session du Corps Législatif pour la vérification des pouvoirs, sous la présidence de M. le comte de Morny.

MM. Carnot et Goudchaux, députés de l'opposition, refusent le serment.

30. — M. Dupin est élevé à la dignité de sénateur.

Ecroulement d'une des tours du donjon de Vincennes ; dix-huit soldats trouvent la mort sous les ruines.

Des faillites considérables éclatent à Hambourg.

DÉCEMBRE, 3. — Ouverture de la session ordinaire du parlement anglais.

Naissance d'un infant d'Espagne.

4. — *La Presse* est suspendue pour deux mois, à raison d'un article sur le refus de serment de MM. Carnot et Goudchaux.

## FAITS DÉPARTEMENTAUX.

---

1856. — DÉCEMBRE. — Ouverture d'une souscription destinée à restaurer l'église de Pontigny.

26. — Mort de M. Navarre, directeur des contributions directes, à Auxerre.

1857. — JANVIER. — M. le général baron Dostein meurt à Joigny.

FEVRIER, 1<sup>er</sup>. — Ouverture de la première session ordinaire des Conseils municipaux.

3. — M. Hattier, juge de paix à Aillant, meurt dans sa 57<sup>e</sup> année.

10. — Clôture de la chasse.

26. — Ouverture des opérations du tirage.

MARS, 2. — Ouverture de la première session des Assises.

5. — Clôture des opérations du tirage.

AVRIL, 7. — Le courrier d'Auxerre à Vermenton est assassiné entre Vincelles et Cravant.

25. — Une forte gelée détruit une partie des bourgeons des vignes situées dans les plaines.

30. — Ouverture des opérations du Conseil de révision.

MAI, 1<sup>er</sup>. — Le grand duc Constantin traverse le département en se rendant à Paris.

3. — Ouverture de la deuxième session des Conseils municipaux.

19. — Le roi de Bavière traverse le département en se rendant à Paris.

27. — M. Benaguet est nommé chef d'escadron de la gendarmerie de l'Yonne, en remplacement de M. Dufresne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

24. — M. Boyer de Rebeval, chef de bataillon au 54<sup>e</sup> de ligne, l'un de nos compatriotes, est tué dans les affaires de Kabylie.

25. — Pose de la première pierre du monastère de la Pierre-qui-Vire.

31. — La Société centrale d'Agriculture tient son concours annuel à la ferme de Vauluisant.

JUIN, 1<sup>er</sup>. — Premier concours du comice agricole de Sens.

9. — On commence les travaux de restauration du pont d'Auxerre.

10. — Clôture des opérations du Conseil de révision.

15. — Ouverture de la deuxième session des Assises.

16. — Translation des reliques de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte à Nuits-sur-Armançon.

M. Faure est nommé juge suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Auxerre, en remplacement de M. de la Rupelle.

21. — Mort de M. Thénard, membre de l'Académie des sciences.

21-22. — Les élections pour la nomination de trois députés ont lieu. Elles donnent pour résultats : 1<sup>re</sup> circonscription, M. le comte d'Ornano, 36,930 voix ; 2<sup>e</sup> circonscription, M. Javal, 14,089, et 3<sup>e</sup> circonscription, M. Le Comte, 20,116.

24. — M. Lallier, juge au tribunal de Sens, est nommé président au même siège, en remplacement de M. Coubard, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Perrin, juge au tribunal de Bar-sur-Seine, est nommé juge au tribunal de Sens, en remplacement de M. Lallier.

Mort de M. le docteur Robineau-Desvoidy.

28. — Concours de la Société d'Agriculture de Joigny.

30. — Séance publique de la Société des Sciences, à AVAL-  
lon.

JUILLET, 1<sup>er</sup>. — Séance publique de la même Société, à Vézelay.

M. Frémy, membre du Conseil général de l'Yonne, est nommé directeur du Crédit foncier.

26-27. — Fêtes auxerroises ; une retraite illuminée et un festival attirent une grande affluence d'étrangers à Auxerre.

AOÛT, 2. — Ouverture de la troisième session des Conseils municipaux.

3. — Un décret impérial arrête ainsi la composition du bureau du Conseil général : président, M. Larabit ; vice-président M. le baron Martineau des Chesnez ; secrétaire, M. Arrault.

10. Distribution des prix du lycée de Sens et du collège d'Auxerre.

11. La troisième session des Assises s'ouvre sous la présidence de M. le conseiller Mourre.

15. — Un *Te Deum* est chanté dans toutes les communes à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur.

22. — Mort de M. le baron Chaillou des Barres, membre du Conseil général, président de la Société des Sciences et de la Société centrale d'Agriculture, dans sa 73<sup>e</sup> année.

24. — Ouverture de la session du Conseil général.

25. — Les restes de M. Chaillou des Barres arrivent à Auxerre et sont présentés à l'église Saint-Pierre. Ses obsèques ont lieu le lendemain à Sainpuits.

SEPTEMBRE, 2. — Mort de M. le comte de Chastellux, membre du Conseil général, dans sa 36<sup>e</sup> année.

3. — Ouverture de la chasse dans l'Yonne.

22. — Les vendanges commencent à Auxerre et dans la plupart des vignobles du département. La récolte n'est pas très-abondante ; mais la qualité est remarquable.

OCTOBRE, 4. — Un arc-en-ciel nocturne apparaît aux environs de Tonnerre.

16. — M. l'abbé Brigand, archidiacre du diocèse de Sens, fondateur et supérieur de la congrégation des Sœurs de la Providence, meurt dans sa 73<sup>e</sup> année. M. l'abbé Chauveau est appelé à le remplacer comme archidiacre.

NOVEMBRE, 8. — M. Legendre est nommé procureur impérial à Auxerre en remplacement de M. Benoît, nommé juge à Paris. M. Julien est nommé substitut du procureur impérial près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Tonnerre, en remplacement de M. Delapalme qui passe à Rambouillet.

9. — Ouverture de la quatrième session des Conseils municipaux.

16. — M. Dufresne, ancien chef d'escadon de la gendarmerie de l'Yonne, est nommé directeur des prisons du département.

27. — Mort de M. le baron de Châteaubourg, introducteur des ambassadeurs et maître des cérémonies, et membre du Conseil général de l'Yonne.

DÉCEMBRE, 7. — Ouverture de la 4<sup>e</sup> session des assises.

## VOITURES PUBLIQUES.

## D'Auxerre aux localités ci-après :

*Avallon*, bureau à la gare du chemin de fer, 4 h. 20 m. du matin  
12 h. 15 du s., 8 h. s.

Départ d'Avallon, 5 h. m., 1 h. s., 5 h. 20 s.

*Avallon*, Morin et C<sup>ie</sup>, 7 h. du matin.

*Chablis*, Hôtel du Léopard, 5 h. Du soir.

*Château-Chinon*, départ d'Auxerre 4 h. du m.

Départ de Château-Chinon, 10 h. du matin.

*Châtel-Censoir*, Hôtel du Léopard, 3 h. du soir.

*Clamecy*, bureau à la gare, départ d'Auxerre, 12 h. 15 du s.,  
5 h. s.

Départ de Clamecy, 6 h. m., 1 h. s.

*La Charité*, Correspondance avec Nevers, 12 h. 15 s.

Départ de la Charité, 7 h. m.

*Châtillon-en-Bazois*, bureau à la gare, 11 h. 50 s.

Départ de Châtillon-en-Bazois, 2 h. s.

*Cosne*, bureau à la gare, 5 h. s.

Départ de Cosne, 5 h. m.

*Nevers*, passant par Clamecy, bureau à la gare, départ d'Auxerre,  
11 h. 50 s.

Départ de Nevers, 7 h. s.

*Paris*, Hôtel du Léopard, bureau des messageries impériales.

*Saint-Bris*, Voitures des dépêches, deux fois par jour, Victor Barré,  
rue du Temple.

*Saint-Sauveur*, par Leugny, hôtel de la Fontaine. Départ à 4 h.  
1/2 du soir.

*Saint-Fargeau*, Correspondance avec Orléans par Toucy, Briare et  
Gien. Dépêches, 1 h. du matin, hôtel du Léopard.

*Saint-Florentin*, Hôtel de l'Épée, départ: 4 h. 1/2 du soir.

*Seignelay*, A la Côte-d'Or, rue du Pont, service des dépêches, 4 h. 1/2  
du soir et hôtel de l'Épée.

**Tonnerre.** Voiture David, 7 h. 1/4 matin Correspondance avec Châtillon et Troyes et hôtel de l'Epée.

**Toury.** Tous les jours, hôtel de l'Epée, 5 h. du soir, correspondant avec Saint-Sauveur.

**Troyes.** Correspondance avec Chaumont et la Lorraine, passant par Chablis, Tonnerre (correspondance avec Châtillon-sur-Seine), et Ervy, départ tous les jours, à 7 h. 1/2 du soir, hôtel du Léopard.

**Vermenton,** Couturat, Entreprise Martin, à 5 heures du soir.

---

## CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

### EMBRANCHEMENT D'AUXERRE A LAROCHE.

#### *Service d'hiver.*

Trains de départ d'Auxerre : 5 h. 45 m. du matin, 10 h. 25 du mat., 2 h. 45 du soir, 5 h. 35 du soir, 9 h. 55 du soir.

Trains d'arrivée à Auxerre : 9 h. 10 m. du matin, midi 15, 5 h. 10 du soir, 7 h. 35 du soir, 2 h. 30 du matin.

(Bureau rue du Temple). Départ du bureau 3/4 d'heure avant chaque départ de train.

Pour ce qui concerne le personnel et les autres détails relatifs au service. (voir page 137).

Il y a un train de marchandise facultatif partant à 4 h. 30 du soir.

---

## SERVICE DE LA NAVIGATION

### DE LA SEINE ET DE L'YONNE.

*Bureaux, quai Bourbon, à Auxerre.*

**MM. Gaudet fils, Jossier et Thibault,** propriétaires de l'entreprise générale des Coches.

**Bonneau et Simonin ; Gervais et Pottin,** tous entrepreneurs de marine à Auxerre.

Départs d'Auxerre pour Paris et route, tous les dimanches et mercredis.

Départs de Paris pour Auxerre et route, tous les lundis et jeudis.

Les marchandises doivent être rendues sur les ports la veille de chaque départ.

---

## MESSAGERS.

- Accolay, *Naux*, lundi et vend.  
 Aillant, *Mizier*, lundi et vend.  
 Appoigny, *Coquibus*, 3 fois par sem.  
 id. *Naux* 2 f. par sem.  
 Arcy-sur-Cure, *Coulbois*, tous les 15 j.  
 Avallon, *Naux*, 3 f. par sem.  
 id. *Château*, 1 f. par sem.  
 Bassou, *Coquibus*, 2 f. par sem.  
 Bounon Méry-Sec, *Coquibus*, 2 f. par sem.  
 Branches, *Naux*, 3 f. par sem.  
 Briennon, *Coquibus*, lundi et vend.  
 Chablis et Tonnerre, *Coquibus*, 3 fois par sem.  
 id. *Hôtel de l'Épée*, 3 f. par semaine.  
 Charny, Château-Renard et Montargis, *Rigault*, 3 fois par semaine.  
 Cheny, Laroche *Coquibus*, 2 f. par s.  
 Chitry, Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. par j.  
 Clamecy, *Coquibus*, 2 f. par s.  
 Coulanges-la-V. *Coquibus*, 3 fois par s.  
 Coulanges-sur-Y. lundi et vend.  
 id. *Rigault*, 2 f. par sem.  
 id. *Loury*, 1 f. par sem.  
 Crain, *Coquibus*, 2 f. p. sem.  
 Cravan, *Naux*, lundi et vend.  
 id. *Coquibus*, lundi et vend.  
 Courson, *Rigault*, 2 f. par sem.  
 id. *Coquibus*, 3 f. par sem.  
 Cruzy, *Tissu-Coquibus*, (sans époque fixe).  
 Dornecy, *Rigault*, 2 f. par sem.  
 Druyes, *Rohan*, lundi et vend.  
 Eglény, *Rigault* 3 f, p. sem.  
 Etas, id. id.  
 Fleury, *Naux*, 3 f. par sem.  
 Irancy, *Naux*, 2 f. par sem.  
 id. *Barré*, 2 f. p. jour.  
 Joigny, *Coquibus*, tous les 2 j.  
 Joux-la-Ville, *Naux*, 1 fois par s.  
 Lain, *Coquibus*, 1 fois par s.  
 Leugny, *Fièvre*, lundi et vend.
- Ligny-le-Châtel, *Naux*, l. et vend.  
 L'Isle-sur - Serein. *Tissu - Coquibus*, (sans j. fixe).  
 Mailly-le-Chât., *Coquibus*, vendredi.  
 Mont-St-Sulp., *Coquibus*, 2 f. p. sem.  
 Montigny, V<sup>e</sup> *Coulbois*, l. et vend.  
 Migé, *Defert*, l. et vend.  
 id. *Coquibus*, id.  
 Nevers, *Loury*, tous les 15 jours.  
 Noyers, *Naux*, *Schlaquemeurdin*, (sans époq. fixe), *Régnier*, *Putois*, *Ra-teau*.  
 Ouanne, *Fièvre*, l. et vend.  
 id. *Coquibus*, id.  
 id. *Naux*, 2 f. par sem.  
 Pourrain, *Naux*, lundi et vend.  
 Saint-Amand, *Hollier*, vendredi.  
 Saint-Bris, Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. par j.  
 Saint-Cyr, *Braut*, l. merc. et vend.  
 id. Victor *Barré*, 2 f. par j.  
 Saint-Fargeau, *Hôtel du Léopard*, tous les jours.  
 Saint-Florentin, *Hôtel-de-l'Épée*.  
 Saint-Maurice, *Rigault*, 1 f. p. sem. venant de Paris.  
 Saint-Sauveur, *Fièvre*, 1 f. par sem.  
 id. *Hollier*, 2 f. par sem.  
 Seignelay, *Naux*, 3 f. par sem.  
 id. *Hôtel de l'Épée*, tous les j. de 3 à 4 heures.  
 Thury, *Fièvre*, 1 f. par sem.  
 Toucy, *Defert*, lundi et vend.  
 Troyes, *Hôtel de l'Épée*, merc.  
 id. *Putois* tous les merc.  
 Trucy-s-Yonne, *Coquibus*, vendredi.  
 Varzy, *Loury*, tous les 15 j.  
 Vermenton, *Coquibus*, 3 f. par sem.  
 id. *Naux*, 3 fois par sem.  
 id. *Château*, 1 f. par sem.  
 Villiers-S.-Ben., *Rigault*, 3 fois p. sem.  
 Vincelles, *Naux* lundi et vend.  
 Vincelottes, *Naux*, id.

# TABLE ALPHABETIQUE

## DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

	pages.		pages.		pages.
<b>A</b>		Calendrier	3	Conseils des ministres	35
Abattoir	144	Canal de Bourgogne	138	— d'hygiène	79
Académie de Dijon	113	— du Nivernais	137	Conservateurs des by-	129
Adjoints aux maires	90	Cavalerie	61	pothèques	
Administration civile	70	Chambres consultatives		Conservatoire impérial	
Administration ecclé-		des arts et manufac-		de musique et de dé-	
siastique	103	tures à Sens	149	clamation	67
Administ. financière	121	— d'agriculture	146	Contributions directes	
Administ. de la justice	104	Chapitre diocésain	103	(personnel)	121
Administ. militaire	118	Chefs-lieux de préfec-		— indirectes (person.)	129
Administ. municipales		ture	41	Corps législatif	36
des principales villes		Chemin de fer	136	Correspondants de	
du département	98	Chemins vicin. (serv. des)	139	l'Annuaire	1
Administ. des postes	130	— (nomenclature et		Cour de cassation	39
Administ. des lignes		itinéraire des)	140	— impériale de Paris	40
télégraphiques	137	Circonscrip. académiq.	68	— impériales de France	
Agenda municipal	10	Colonies françaises	66	et départements qui	
Algérie	32	Comices agricoles	147	en ressortissent	41
Ahénés (asile des)	165	Comité de l'Annuaire	1	— d'assises de l'Yonne	104
Ambassadeurs	42	Comités gratuits de con-		— des comptes	39
Amiraux	77	sultation	102	Cours de la lune	5
Archevêques et évêques	46	Commissaires de police	100	Cours gratuit de dessin	
Architectes départem.	104	Commissaires de police		d'Auxerre	145
Archives	74	cantonaux	120	Crédit foncier de France	67
Armée	48	— priseurs	110	Crédit mobilier (Société	
Arrondissem. forestiers	46	Commission des bâti-		générale de)	67
Artillerie	62	ments civils	100	Cultes (direction générale)	67
Assistance judiciaire (bu-		— d'examen pour l'in-		Curés	89
reaux d')	112	struction secondaire	113		
Association des jeunes		— d'examen pour l'in-		<b>D</b>	
économies	152	struction primaire	113	Départements de la	
Atelier de charité	150	— instruction (établis-		France	41
Avocats } V. Tribunaux.		sements d')	114	Dépenses du Trésor	121
Avoués }		Commission permanente		Dépôt de mendicité	151
		de l'Annuaire	1	Desservants	89
		— de surveillance des		Diocèse de Sens	103
		prisons départem.	102	Direction générale des	
		Commissions hippiq.	148	contributions direc-	
		Communes du départe-		rectes, douanes et contri-	
		ment (superficie, re-		trib. indirectes	67 et 127
		venu, distances judi-		Division de la France	43
		ciaires, noms des can-		Documents généraux	29
		tons et bureaux de		Domaines (personnel de	
		poste	80	l'administ.)	131
		(population, maires,			
		adjoints, curés et in-		<b>E</b>	
		stituteurs par arrond).	89	Eaux et forêts	130
		Comput ecclésiastique	3	Eclipses	4
		Conseil d'instruction pu-		Ecole normale primaire	115
		blique départementale	113	Ecole polytechnique	47
		— d'Etat	37	— de Saint-Cyr	44
		— de préfecture	70	— du corps d'état-major	44
		— général	77	— d'artillerie et du génie	44
		— d'arrondissement	78		
		— municipaux des villes			
		chef-lieux	100		
<b>C</b>					
Caisse d'épargnes	149				
Cabinet de M. le Préfet	70				
Caisse d'amort. des dé-					
pôts et consignations	67				

	pages.		pages.		Pages.
— du génie maritime	id.	<b>J</b>		Populat. des communes de la France	41
— de cavalerie	id.	Jardin des plantes départemental	146	Population totale du département	4
— navale	id.	Jeunes aveugles (institution impériale des)	68	Position géographique du département	4
— forestière	id.	Jeunes économistes	152	Postes aux lettres (bur.)	131
— des mines	48	Jours de la lune	5	Postes aux chevaux	132
— Ponts et chaussées	48	— du mois	5	Postes (direct. générale)	67
— des chartes	48	— de la semaine	5	Préfecture de l'Yonne	70
— des arts et métiers	48	Jury médical	79	Préfecture de police	67
— des langues orientales vivantes	id.	Justices de paix	107	Préfets	41
— de vétérinaires	id.			Prisons du département	102
— d'agriculture	id.	<b>L</b>		Prytanée impériale militaire de la Flèche	47
Embranchement de Larochette à Auxerre	136	Légion-d'honneur (grand chancelier)	67	Puissances	29
Enfants trouvés et abandonnés (service des)	102	Lever et coucher du soleil	3	<b>Q</b>	
Enregistrement et domaines	67 et 129	Lever et coucher de la lune	5	Quatre-Temps	3
Eres et supputations chronologiques	3	Lycée impérial de Sens	116	Quinze-Vinots (hospice des)	68
Extinction de la mendicité (assoc. pour l')	150			<b>R</b>	
<b>F</b>		<b>M</b>		Recette générale	121
Ferme-école	149	Maires	89	Recev. de l'enregist.	129
Fêtes mobiles	3	Maison de l'Empereur — de l'Impératrice	33	Routes impériales — départementales	132
Foires de l'Yonne	5	Maisons des prêtres auxiliaires, à Pontigny	34		
Forêts (admin. générale)	67	Maréchaux de France	103	<b>S</b>	
		Marine	48	Saisons (commencement des)	4
		Médecins des épidémies	65	Salles d'asile	150
		Médecins des enfants trouvés	78	Sapeurs-pompiers d'Auxerre	152
		Mendicité (dépôt de)	79	Séminaire diocésain	117
		Monnaies et médailles (commission des)	151	Sénat	35
		Monuments historiques	67	Service des palais impériaux	33
			144	Service hydraulique	133
				Société de charité maternelle d'Auxerre	151
				Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne	145
				— archéologique de Sens	146
				— de secours mutuels	151
				— philharmonique d'Auxerre	152
				Sociétés d'agriculture	147
				Sous-Préfectures	74
				Sourds-Muets (institution impériale des)	68
				Souverains de l'Europe	29
				<b>T</b>	
				Théâtres	152
				Tribunaux civils	104
				— de commerce	106
				<b>V</b>	
				Vaccine	79
				Vérificateurs des poids et mesures	121

# TABLE ALPHABÉTIQUE

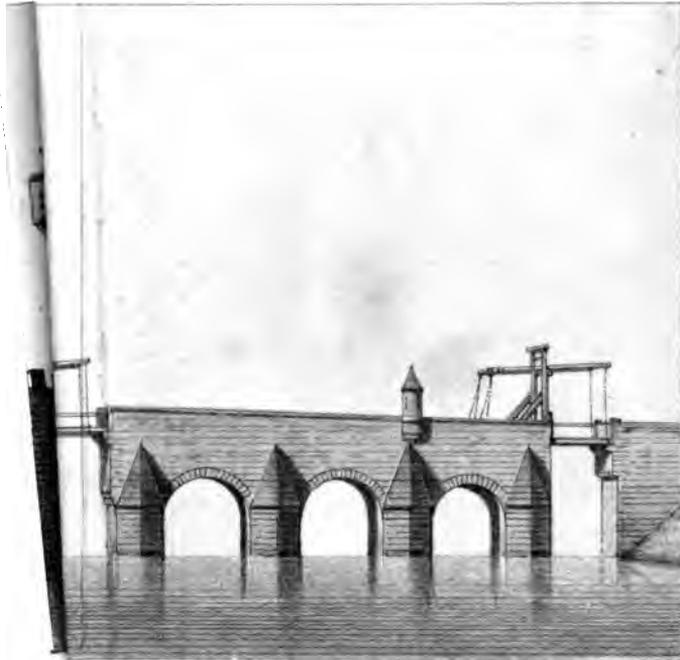
DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

	Pages.		Pages.		Pages.
<b>A</b>		<b>Eudes de Bourg</b>	32	<b>P</b>	
<b>Agrippa Vipsanius</b>	20	<b>Espailly (Jacques d')</b>	154	<b>Parly</b>	872
<b>Aigues-Morte</b>	39	<b>F</b>		<b>Pasumot</b>	20
<b>Arthé (château d')</b>	191	<b>Ferté-Loupière (la)</b>	67	<b>Pont d'Auxerre</b>	28
<b>Aumont (le maréchal d')</b>	104	<b>Filzjehan</b>	114	<b>Pourrain</b>	169
<b>Avallon</b>		<b>Fort-Epice</b>	151	<b>Puisaie</b>	167
<b>B</b>		<b>Fourier (Joseph)</b>	19	<b>R</b>	
<b>Bernard d'Héry</b>	22	<b>Frauville (château de)</b>	190	<b>Ragny (M. de)</b>	112
<b>Bléneau</b>	194	<b>G</b>		<b>Régennes</b>	34
<b>Bléneau (seigneurs de)</b>	75	<b>Goreau (Sébastien)</b>	103	<b>Rochefort (Edme de)</b>	117
<b>Bolé de Champlay</b>		<b>Guide pittoresque</b>	166	<b>Roland Gruyn</b>	91
<b>(Louis)</b>	95	<b>Guy de Mello</b>	32	<b>Ronchères</b>	179
<b>Bontin</b>	28	<b>Guy de la Trémouille</b>	84	<b>S</b>	
<b>Borot Joseph</b>	109	<b>H</b>		<b>Saint-Aubin-Château-Neuf</b>	189
<b>Brienne</b>	13	<b>Henri de Lorraine</b>	105	<b>Saint-Fargeau</b>	160
<b>C</b>		<b>Henri IV</b>	120	<b>Saint-Louis.</b>	34
<b>Cezy</b>	141	<b>I</b>		<b>Saint-Marien (église)</b>	33
<b>Chabanne (Antoine de)</b>	186	<b>Inondation de 846,</b>		<b>St-Martin-des-Champs</b>	192
<b>Chaillou des Barres</b>	209	<b>1206, 1265, de 1838, 23-57</b>		<b>St-Martin-sur-Ouanne</b>	190
<b>Chamlemye</b>	109	<b>Invasion d'Auxerre en</b>		<b>Saint-Phale</b>	90
<b>Charles VII</b>	39	<b>1814</b>	53	<b>Saint Privé</b>	193
<b>Chastellux</b>	113	<b>K</b>		<b>Société des sciences de l'Yonne</b>	222
<b>Chevillon (seigneurs de)</b>	79, 86, 99	<b>Knowles</b>	72	<b>Sully</b>	94
<b>Condé</b>	25	<b>L</b>		<b>T.</b>	
<b>Corbi (Jean de)</b>	153	<b>Laire (F. X.)</b>	3	<b>Tavannes</b>	111-117
<b>Coste</b>	23	<b>Lavau</b>	188	<b>Thaboureaux (seigneurie des)</b>	87
<b>Coulanges-la-Vineuse</b>	163	<b>Lecourt de Béru</b>	209	<b>Toucy</b>	173
<b>Courtenay</b>	29, 68	<b>Lepelletier de Saint-Fargeau</b>	15	<b>Toulangeon (maréchal de)</b>	154
<b>Cousin (Jean)</b>	25	<b>Le Rouge (Pierre)</b>	9	<b>Tourmente (le sieur)</b>	98
<b>Coutume d'Auxerre</b>	123	<b>Louvois</b>	96	<b>Vérac (marquis de)</b>	174
<b>Coutume de Sens</b>	137	<b>M</b>		<b>Vieille-Ferté</b>	85
<b>D</b>		<b>Merry-la-Vallée</b>	191	<b>Villaine (marquis de)</b>	99
<b>Dijes</b>	170	<b>Mézilles</b>	178	<b>Villefargeau</b>	168
<b>Droz</b>	20	<b>Moreau (le général)</b>	53	<b>Villeeneuve-la-Cornue</b>	87
<b>Du Prat</b>	25	<b>N</b>		<b>Villerot</b>	98
<b>E</b>		<b>Navigation</b>	31		
<b>Ecorcheurs (les)</b>	164				

## PLACEMENT DES DESSINS.

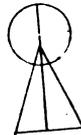
<b>Pont d'Auxerre . . . . .</b>	<b>28</b>
<b>Signes trouvés sur les pierres du pont d'Auxerre. . . . .</b>	<b>66</b>
<b>Plan du pont d'Auxerre avant sa restauration. . . . .</b>	<b>64</b>
<b>Plan du pont d'Auxerre après sa restauration . . . . .</b>	<b>64</b>
<b>Eglise de Toucy. . . . .</b>	<b>176</b>
<b>Tours des Eglises de Toucy et de Parly. . . . .</b>	<b>176</b>
<b>Château de Saint-Fargeau . . . . .</b>	<b>180</b>





Le Pont d'Agues

△



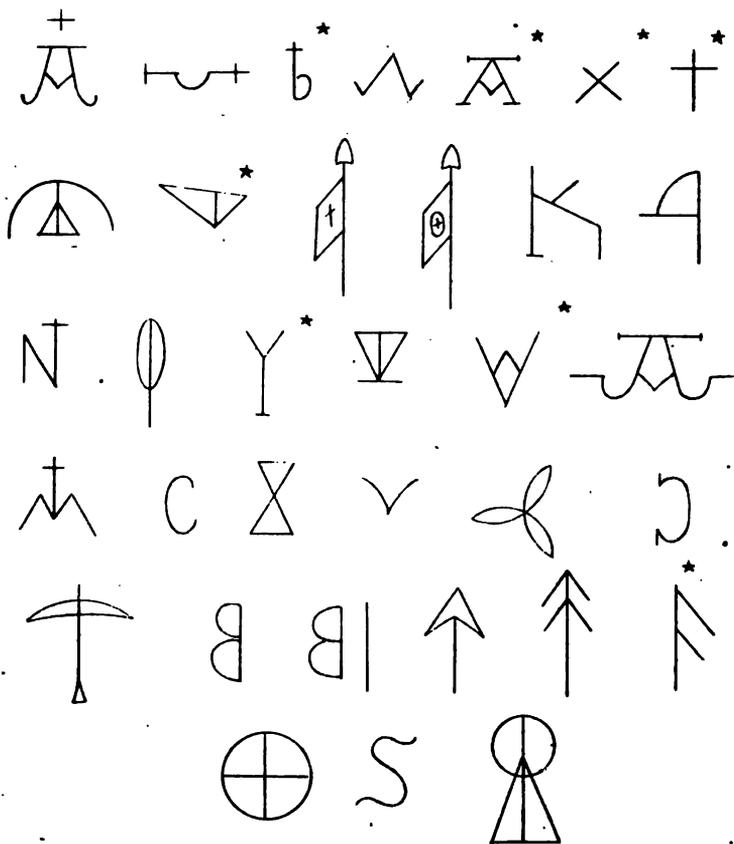
Nota: Les figures marquées d'une astérisque \* sont semblables à celles qui existent sur les murs d'Agues-Mortes.

Lila renquet à Agues

Monogrammes d'ouvriers tailleurs de pierre inscrits sur  
les vousoirs du Pont d'Asserre.

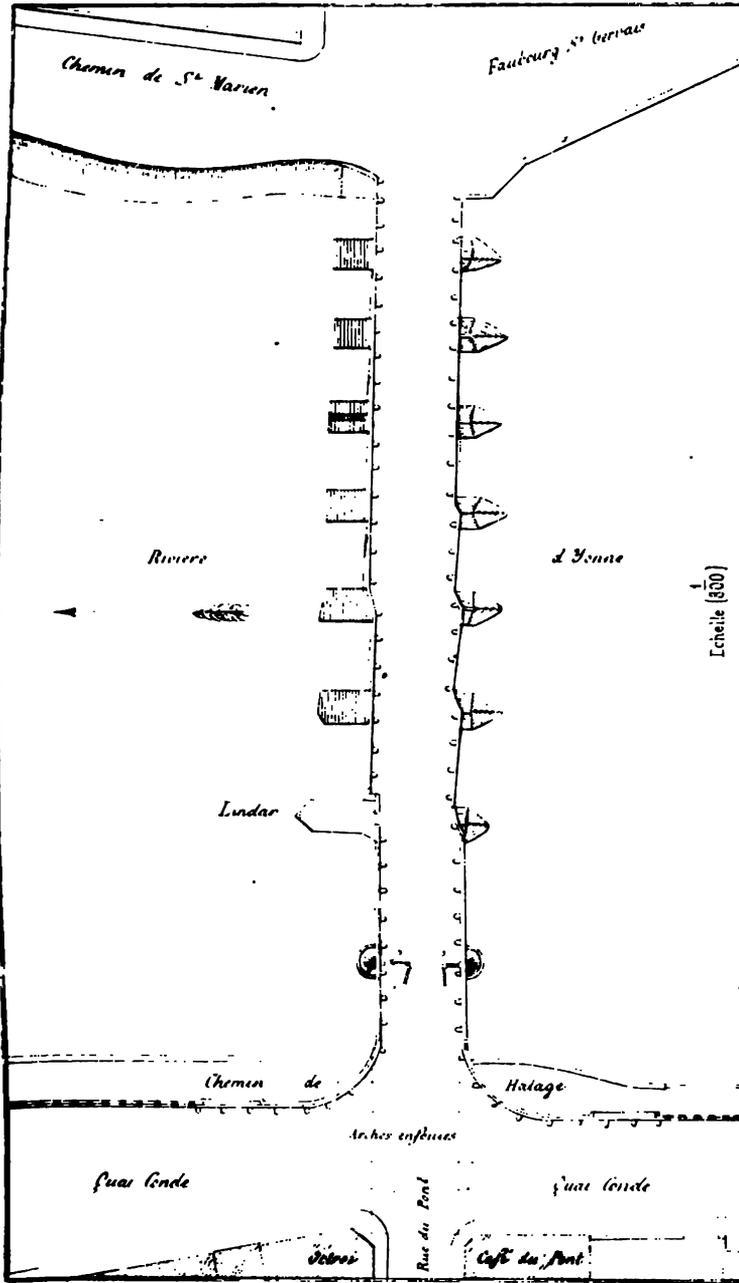
P.38.

Annuaire 1858.



Nota: Les figures marquées d'une astérisque \* sont semblables à  
celles qui existent sur les murs d'Aigues-Mortes.

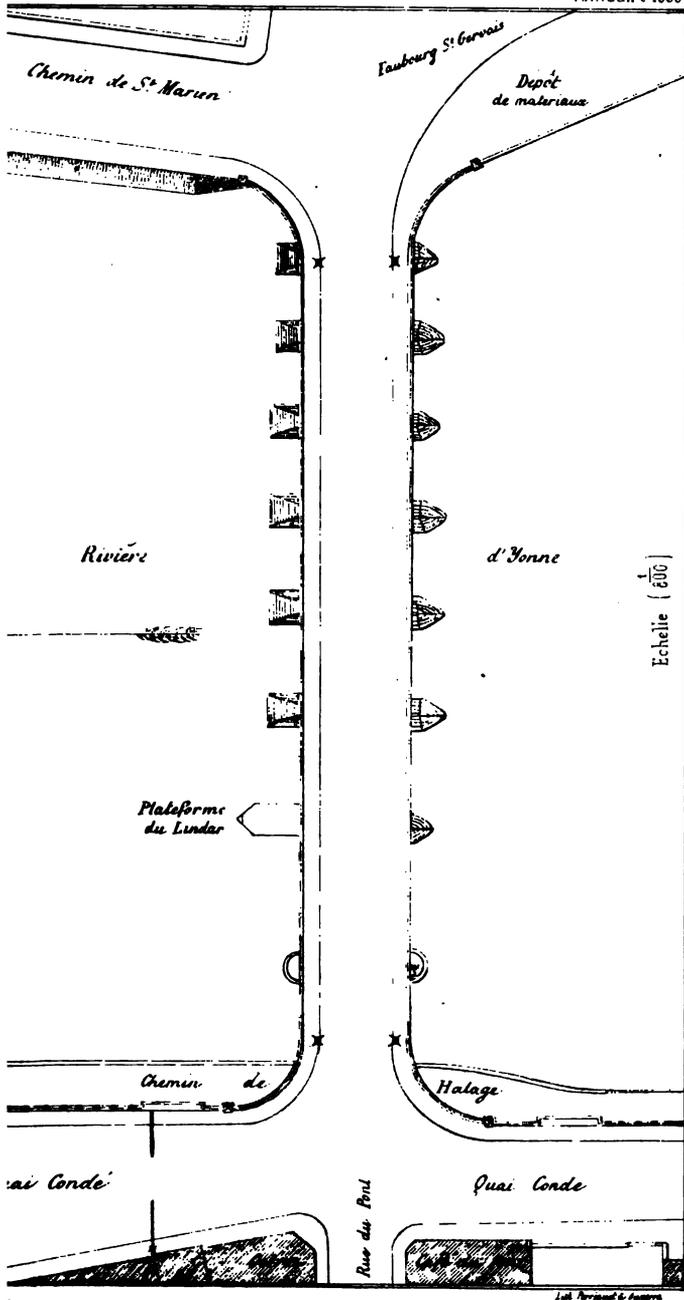




PONT D'AUZERRE  
Avant sa restauration

Lith. Perronnet & Co.





PONT D'AUXERRE  
Après sa restauration.

1



*Eglise et Château de Toucy.*





*Imp. Thierry F<sup>s</sup>, Paris.*





*Imp. Thierry F<sup>s</sup>, Paris.*